

Document

La SEC veut limiter les ventes à découvert (09.04)

La Tribune – 08.04

Les ventes à découvert sont de nouveau dans le collimateur des autorités américaines. La Securities & Exchange Commission (SEC), le gendarme américain des marchés financiers, a ainsi lancé ce mercredi une réforme ayant pour but de limiter les ventes à découvert d'actions. Les cinq propositions avancées vont maintenant être soumises aux commentaires du public pendant 60 jours.

Cette technique consiste à spéculer sur la baisse d'un titre, en le vendant sur un marché à terme sans le posséder, et en espérant le racheter juste avant la livraison à un cours inférieur, pour empocher la différence. Les ventes à découvert ont particulièrement été remises en cause à l'automne dernier, accusées d'avoir précipité le plongeon de certaines valeurs financières.

Par conséquent, de nombreux régulateurs boursiers avaient interdit cette pratique. La SEC l'avait temporairement suspendue entre le 19 septembre et le 10 octobre sur plus de 800 valeurs, essentiellement financières. De nouveau autorisées, les ventes à découvert doivent cependant être déclarées, une mesure qui court jusqu'en août.

Une des mesures avancées ce mercredi par la SEC est le retour de l'"uptick rule", qui n'autorise la vente à découvert que si la dernière transaction s'est faite à un prix supérieur au prix de la précédente. Cette règle, mise en place pendant la Grande dépression des années 30, avant d'être abolie en 2007 par la SEC.